

# LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LE MONDE

## 211 États indépendants et territoires associés (1997)

Pays	Système électoral en vigueur en 1997 *	Catégorie *	Nombre de sièges au parlement **
Afghanistan	SMU	Maj. Simple	205
Afrique du Sud	RPSL	RP	400
Albanie	SMSC-SDT	Semi-RP	140
Algérie	RPSL	RP	430
Allemagne	SMAC	RP	656
Andorre	SMSC-SMP	Semi-RP	28
Angola	RPSL	RP	220
Antigua et Barbuda	SMU	Maj. Simple	17
Antilles néerlandaises (Pays-Bas)	RPSL	RP	27
Arabie Saoudite	a.é.d	-	-
Argentine	RPSL	RP	259
Arménie	SMSC-SMU	Semi-RP	189
Aruba (Pays-Bas)	SMU	Maj. Simple	21
Australie	VA	Maj. Absolue	148
Autorité palestinienne	SMP	Maj. Simple	88
Autriche	RPSL	RP	183
Azerbaïdjan	SMSC-SDT	Semi-RP	125
Bahamas	SMU	Maj. Simple	49
Bahrein <sup>1</sup>	SMU-SMSC	Maj. Simple	30
Bangladesh	SMU	Maj. Simple	300
Barbade	SMU	Maj. Simple	28
Bélarus	SDT	Maj. Absolue	260
Belgique	RPSL	RP	150
Belize	SMU	Maj. Simple	29
Bénin	RPSL	RP	83
Bermudes	SMP	Maj. Simple	40
Bhoutan	SMU	Maj. Simple	150
Birmanie <sup>2</sup>	SMU	Maj. Simple	485
Bolivie	SMAC	RP	130
Bosnie et Herzégovine	RPSL	RP	240
Botswana	SMU	Maj. Simple	47
Brésil	RPSL	RP	513
Brunei	a.é.d	-	-
Bulgarie	RPSL	RP	240
Burkina Faso	RPSL	RP	111
Burundi	RPSL	RP	81
Cambodge	RPSL	RP	120
Cameroun	SMSC-SMU	Semi-RP	180
Canada	SMU	Maj. Simple	295
Chili	RPSL	RP	120
Chine	a.é.d	-	-
Chypre	RPSL	RP	80
Colombie	RPSL	RP	168
Congo	SDT	Maj. Absolue	125
Corée (Nord)	SMU	Maj. Simple	687
Corée (Sud)	SMSC-SMU	Semi-RP	299
Costa Rica	RPSL	RP	57
Côte d'Ivoire	SMU-SMSC	Maj. Simple	175
Croatie	SMSC-SMU	Semi-RP	124

\* Légende: SMU = Scrutin majoritaire uninominal, SMP = Scrutin majoritaire plurinominal, SLMP= Scrutin de liste majoritaire plurinominal, VA = Vote alternatif, SDT = Scrutin à deux tours, VUNT = Vote unique non transférable, RPSL = Représentation proportionnelle à scrutin de liste, SMAC = Scrutin mixte avec compensation, SMSC = Scrutin mixte sans compensation, VUT= Vote unique transférable, a.é.d = aucune élection directe, Maj. Simple = Majorité simple, Maj. Absolue = Majorité absolue.

Note : Aucun jugement de valeur n'est fait quant à l'état de la démocratie. Les systèmes rapportés sont ceux de la loi électorale en vigueur dans chaque pays ou territoire en mai 1997 ou ceux qui ont été appliqués lors de la dernière élection qui y a eu lieu.

\*\* Représentants élus directement.

# LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LE MONDE

211 États indépendants et territoires associés (1997)

Pays	Système électoral en vigueur en 1997 *	Catégorie *	Nombre de sièges au parlement **
Cuba	SDT	Maj. Absolue	589
Danemark	RPSL	RP	179
Djibouti	SLMP	Maj. Simple	65
Dominique	SMU	Maj. Simple	31
Égypte	SDT	Maj. Absolue	444
El Salvador	RPSL	RP	84
Émirats arabes unis	a.é.d	-	-
Équateur	SMSC-SLMP	Semi-RP	77
Erythrée	RPSL	RP	130
Espagne	RPSL	RP	350
Estonie	RPSL	RP	101
États-Unis d'Amérique	SMU	Maj. Simple	435
Éthiopie	SMU	Maj. Simple	547
Fidji	SMP-SMU	Maj. Simple	70
Finlande	RPSL	RP	200
France	SDT	Maj. Absolue	577
Gabon	SDT	Maj. Absolue	120
Gambie	SMU	Maj. Simple	36
Géorgie	SMSC-SDT	Semi-RP	235
Ghana	SMU	Maj. Simple	200
Grèce	RPSL	RP	300
Grenade	SMU	Maj. Simple	15
Guadeloupe (France)	SDT	Maj. Absolue	42
Guam (États-Unis)	SMU	Maj. Simple	21
Guatemala	SMSC-SMU	Semi-RP	80
Guernesey (Royaume-Uni)	SMU	Maj. Simple	33
Guinée	SMSC-SMU	Semi-RP	114
Guinée équatoriale	RPSL	RP	80
Guinée-Bissau	RPSL	RP	100
Guyane	RPSL	RP	53
Guyane française (France)	SDT	Maj. Absolue	19
Haiti	SDT	Maj. Absolue	83
Honduras	RPSL	RP	128
Hongrie	SMAC	RP	386
Île de Man (Royaume-Uni)	SMU	Maj. Simple	24
Îles Caïman	SMU	Maj. Simple	19
Îles Comores	SDT	Maj. Absolue	42
Îles Cook (Nouvelle-Zélande)	SMU	Maj. Simple	25
Îles du Cap-Vert	RPSL	RP	79
Îles Mariannes Nord (Etats-Unis)	SMU	Maj. Simple	18
Îles Marshall	SMU	Maj. Simple	33
Îles Salomon	SMU	Maj. Simple	47
Îles Vierges améric. (É.-U.)	SMP	Maj. Simple	15
Îles Vierges britan. (R.-U.)	SMU	Maj. Simple	9
Inde	SMU	Maj. Simple	543
Indonésie	RPSL	RP	425
Iran	SDT	Maj. Absolue	270
Irak	SDT	Maj. Absolue	250
Irlande	VUT	RP	166

\* Légende: SMU = Scrutin majoritaire uninominal, SMP = Scrutin majoritaire plurinominal, SLMP= Scrutin de liste majoritaire plurinominal, VA = Vote alternatif, SDT = Scrutin à deux tours, VUNT = Vote unique non transférable, RPSL = Représentation proportionnelle à scrutin de liste, SMAC = Scrutin mixte avec compensation, SMSC = Scrutin mixte sans compensation, VUT= Vote unique transférable, a.é.d = aucune élection directe, Maj. Simple = Majorité simple, Maj. Absolue = Majorité absolue.

Note : Aucun jugement de valeur n'est fait quant à l'état de la démocratie. Les systèmes rapportés sont ceux de la loi électorale en vigueur dans chaque pays ou territoire en mai 1997 ou ceux qui ont été appliqués lors de la dernière élection qui y a eu lieu.

\*\* Représentants élus directement.

# LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LE MONDE

211 États indépendants et territoires associés (1997)

Pays	Système électoral en vigueur en 1997 *	Catégorie *	Nombre de sièges au parlement **
Islande	RPSL	RP	63
Israël	RPSL	RP	120
Italie	SMAC	RP	630
Jamaïque	SMU	Maj. Simple	60
Japon	SMSC-SMU	Semi-RP	500
Jersey (Royaume-Uni)	SMU	Maj. Simple	53
Jordanie	VUNT	Semi-RP	80
Kazakhstan	SMU	Maj. Simple	67
Kenya	SMU	Maj. Simple	188
Kirghizistan	SDT	Maj. Absolue	35
Kiribati	SDT	Maj. Absolue	39
Koweït	SMP	Maj. Simple	50
Laos	SMP	Maj. Simple	85
Lesotho	SMU	Maj. Simple	65
Lettonie	RPSL	RP	100
Liban	SLMP	Maj. Simple	128
Libéria	RPSL	RP	64
Libye	aéd	-	-
Liechtenstein	RPSL	RP	25
Lituanie	SMSC-SDT	Semi-RP	141
Luxembourg	RPSL	RP	60
Macédoine	SDT	Maj. Absolue	120
Madagascar	RPSL	RP	138
Malaisie	SMU	Maj. Simple	192
Malawi	SMU	Maj. Simple	177
Maldives	SMP	Maj. Simple	40
Mali	SDT	Maj. Absolue	147
Malte	VUT	RP	65
Maroc	SMU	Maj. Simple	222
Martinique (France)	SDT	Maj. Absolue	45
Maurice	SMP	Maj. Simple	70
Mauritanie	SDT	Maj. Absolue	79
Mayotte (France)	SDT-SMU	Maj. Absolue	17
Mexique	SMAC	RP	500
Micronésie	SMU	Maj. Simple	14
Moldavie	SDT	Maj. Absolue	104
Monaco	SDT	Maj. Absolue	18
Mongolie	SMU	Maj. Simple	76
Montserrat	SMU	Maj. Simple	7
Mozambique	RPSL	RP	250
Namibie	RPSL	RP	72
Nauru	VA	Maj. Absolue	18
Népal	SMU	Maj. Simple	205
Nicaragua	RPSL	RP	92
Niger	SMSC-SMU	Semi-RP	83
Nigeria	SMU	Maj. Simple	593
Niue (Nouvelle-Zélande)	SMU-SMSC	Maj. Simple	20
Norvège	RPSL	RP	165
Nouvelle-Calédonie (France)	RPSL	RP	54

\* Légende: SMU = Scrutin majoritaire uninominal, SMP = Scrutin majoritaire plurinominal, SLMP= Scrutin de liste majoritaire plurinominal, VA = Vote alternatif, SDT = Scrutin à deux tours, VUNT = Vote unique non transférable, RPSL = Représentation proportionnelle à scrutin de liste, SMAC = Scrutin mixte avec compensation, SMSC = Scrutin mixte sans compensation, VUT= Vote unique transférable, a.é.d = aucune élection directe, Maj. Simple = Majorité simple, Maj. Absolue = Majorité absolue.

Note : Aucun jugement de valeur n'est fait quant à l'état de la démocratie. Les systèmes rapportés sont ceux de la loi électorale en vigueur dans chaque pays ou territoire en mai 1997 ou ceux qui ont été appliqués lors de la dernière élection qui y a eu lieu.

\*\* Représentants élus directement.

# LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LE MONDE

211 États indépendants et territoires associés (1997)

Pays	Système électoral en vigueur en 1997 *	Catégorie *	Nombre de sièges au parlement **
Nouvelle-Zélande	SMAC	RP	120
Oman	a.é.d	-	-
Ouganda	SMU	Maj. Simple	214
Ouzbékistan	SDT	Maj. Absolue	250
Pakistan	SMU	Maj. Simple	217
Palau	SMU	Maj. Simple	30
Panama	RPSL	RP	72
Papouasie-Nouvelle-Guinée	SMU	Maj. Simple	109
Paraguay	RPSL	RP	80
Pays-Bas	RPSL	RP	150
Pérou	RPSL	RP	180
Philippines	SMP	Maj. Simple	204
Pologne	RPSL	RP	460
Polynésie française (France)	RPSL	RP	41
Porto Rico (Etats-Unis)	SMU	Maj. Simple	53
Portugal	RPSL	PR	230
Qatar	a.é.d	-	-
République centrafricaine	SDT	Maj. Absolue	85
République Dominicaine	RPSL	RP	120
République tchèque	RPSL	RP	200
Réunion (France)	SDT	Maj. Absolue	44
Roumanie	RPSL	RP	328
Royaume-Uni	SMU	Maj. simple	659
Ruanda	SMU	Maj. Simple	70
Russie	SMSC-SMU	Semi-RP	450
Sainte-Lucie	SMU	Maj. Simple	17
Saint-Kitts-et-Nevis	SMU	Maj. Simple	11
Saint-Marin	RPSL	RP	60
Saint-Pierre et Miquelon (France)	SDT-SMU	Maj. Absolue	19
Saint-Vincent-et-Grenadines	SMU	Maj. Simple	15
Samoa américaines (Etats-Unis)	SMU	Maj. Simple	20
Samoa occidentales	SMU-SMSC	Maj. Simple	47
Sao Tomé-et-Principe	RPSL	RP	55
Sénégal	SMSC-SLMP	Semi-RP	120
Seychelles	SMSC-SMU	Semi-RP	33
Sierra Leone	RPSL	RP	68
Singapour	SLMP-SMU	Maj. Simple	83
Slovaquie	RPSL	RP	150
Slovénie	RPSL	RP	90
Somalie	SMSC-SMU	Semi-RP	123
Soudan	SMU	Maj. Simple	275
Sri Lanka	RPSL	RP	225
Suède	RPSL	RP	349
Suisse	RPSL	RP	200
Surinam	RPSL	RP	51
Swaziland	SMU	Maj. Simple	55
Syrie	SMU	Maj. Simple	250
Tadjikistan	SDT	Maj. Absolue	181
Taiwan	SMSC-VUNT	Semi-RP	164

\* Légende: SMU = Scrutin majoritaire uninominal, SMP = Scrutin majoritaire plurinominal, SLMP= Scrutin de liste majoritaire plurinominal, VA = Vote alternatif, SDT = Scrutin à deux tours, VUNT = Vote unique non transférable, RPSL = Représentation proportionnelle à scrutin de liste, SMAC = Scrutin mixte avec compensation, SMSC = Scrutin mixte sans compensation, VUT = Vote unique transférable, a.é.d = aucune élection directe, Maj. Simple = Majorité simple, Maj. Absolue = Majorité absolue.

Note : Aucun jugement de valeur n'est fait quant à l'état de la démocratie. Les systèmes rapportés sont ceux de la loi électorale en vigueur dans chaque pays ou territoire en mai 1997 ou ceux qui ont été appliqués lors de la dernière élection qui y a eu lieu.

\*\* Représentants élus directement.

# LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LE MONDE

211 États indépendants et territoires associés (1997)

Pays	Système électoral en vigueur en 1997 *	Catégorie *	Nombre de sièges au parlement **
Tanzanie	SMU	Maj. Simple	232
Tchad	SDT	Maj. Absolue	125
Thaïlande	SMP	Maj. Simple	391
Togo	SDT	Maj. Absolue	81
Tonga	SMU	Maj. Simple	9
Trinité et Tobago	SMU	Maj. Simple	36
Tunisie	SMSC-SLMP	Semi-RP	163
Turkménistan	SDT	Maj. Absolue	50
Turks et Caïcos	SMU	Maj. Simple	13
Turquie	RPSL	RP	550
Tuvalu	SMU	Maj. Simple	12
Ukraine	SDT	Maj. Absolue	450
Uruguay	RPSL	RP	99
Vanuatu	VUNT	Semi-RP	50
Venezuela	SMAC	RP	204
Viêt-nam	SDT	Maj. Absolue	393
Wallis et Futuna (France)	RPSL	RP	20
Yémen	SMU	Maj. Simple	301
Yougoslavie	RPSL	RP	138
Zaïre/ Rép. dém. du Congo (RDC)	SMU	Maj. Simple	210
Zambie	SMU	Maj. Simple	150
Zimbabwe	SMU	Maj. Simple	120

\* Légende: SMU = Scrutin majoritaire uninominal, SMP = Scrutin majoritaire plurinominal, SLMP= Scrutin de liste majoritaire plurinominal, VA = Vote alternatif, SDT = Scrutin à deux tours, VUNT = Vote unique non transférable, RPSL = Représentation proportionnelle à scrutin de liste, SMAC = Scrutin mixte avec compensation, SMSC = Scrutin mixte sans compensation, VUT= Vote unique transférable, a.é.d = aucune élection directe, Maj. Simple = Majorité simple, Maj. Absolue = Majorité absolue.

Note : Aucun jugement de valeur n'est fait quant à l'état de la démocratie. Les systèmes rapportés sont ceux de la loi électorale en vigueur dans chaque pays ou territoire en mai 1997 ou ceux qui ont été appliqués lors de la dernière élection qui y a eu lieu.

\*\* Représentants élus directement.



- Apparemment – Alliance électorale qui permet à des partis différents, dans un scrutin proportionnel de liste, d'additionner leurs voix pour obtenir un ou plusieurs sièges.
- Attribution des sièges au double scrutin – Attribution des sièges à la fois selon les résultats des circonscriptions uninominales et selon le pourcentage des voix reçues par la liste nationale ou les listes régionales et la liste nationale.
- Ballottage – Situation d'un candidat qui n'a pas obtenu la majorité absolue au premier tour d'un scrutin à deux tours, mais remplit les conditions pour se présenter au second tour, qui précisément porte également le nom de scrutin de ballottage.
- Bulletin de vote simple ou catégorique – Bulletin de vote sur lequel l'électeur ne peut voter que pour un seul candidat ou un seul parti, ou encore un seul parti et un seul candidat à la fois.
- Bulletin préférentiel – Bulletin de vote sur lequel l'électeur peut classer les candidats par ordre de préférence (comme dans les VA ou les VUNT), ou répartir ses voix entre deux ou plusieurs partis ou candidats (comme dans le scrutin majoritaire plurinominal ou le scrutin de liste avec panachage).
- Chambre basse – Première assemblée, généralement considérée comme la plus importante, d'un parlement bicaméral.
- Chambre haute – Seconde assemblée d'un parlement bicaméral. Son pouvoir est généralement moins important que celui de la chambre basse.
- Circonscription électorale – Division territoriale d'un pays servant de cadre pour les opérations électorales. Selon les pays, on les appelle arrondissement, canton, cercle, comté, département ou district.
- Circonscription plurinomiale (CP) – Circonscription représentée par plusieurs élus.
- Circonscription uninominale (CU) – Circonscription dans laquelle les électeurs n'élisent qu'un seul représentant.
- Clivage transversal – Répartition des électeurs qui transcende les groupes ethniques, les religions ou les classes sociales.
- Collège électoral de communauté – Liste des électeurs inscrits en fonction de leur race ou de leur groupe ethnique. Elle détermine à la fois qui a droit de vote et qui est éligible pour représenter ce collège dans le scrutin national.
- Consolidation de la démocratie – Processus par lequel les institutions politiques et les procédures démocratiques d'une nation acquièrent une légitimité et sont respectées par les acteurs de la scène politique et par la population dans son ensemble.
- Découpage des circonscriptions – Délimitation d'unités territoriales servant de bases à l'élection d'un ou de plusieurs élus qui les représentent au parlement. Lorsque le nombre d'électeurs varie sensiblement d'une circonscription à l'autre, on parle de découpage arbitraire.
- Distribution ou Contingence de distribution – Condition selon laquelle l'élection d'un candidat dépend non seulement du nombre de suffrages obtenus au niveau natio-

- nal, mais également de la répartition d'un certain minimum de ces suffrages dans un certain nombre de régions différentes.
- Formule électorale – Opération effectuée après le dépouillement par laquelle les suffrages exprimés sont convertis en sièges.
- Formule (ou méthode) d'Hondt – Façon de calculer la répartition des sièges, dans le cas d'un scrutin proportionnel de liste, à l'aide de la plus forte moyenne. Les diviseurs utilisés sont 1, 2, 3, 4, et ainsi de suite.
- Formule (ou quotient) d'Imperiali – Façon de calculer la répartition des sièges selon la méthode des plus forts restes dans les scrutins proportionnels. Le quotient électoral est le résultat de la division du nombre total de suffrages par le nombre de sièges majoré de deux.
- Formule (ou quotient) de Droop ou de Hagenbach-Bischoff – Façon de calculer la répartition des sièges selon la méthode des plus forts restes dans les scrutins proportionnels de liste (SPL) et dans les scrutins à vote unique non transférable (VUNT). La formule utilisée est la suivante: le nombre total de suffrages est divisé par le nombre de sièges majoré de un, puis on ajoute un au quotient obtenu.
- Formule (ou quotient) de Hare – Façon de calculer la répartition des sièges dans les scrutins proportionnels de liste à l'aide de la méthode des plus forts restes. Le nombre total de suffrages est divisé par le nombre de sièges.
- Formule (ou méthode) de Sainte-Laguë – Façon de calculer la répartition des sièges dans les scrutins proportionnels de liste à l'aide de la méthode de la plus forte moyenne. Les diviseurs utilisés sont 1, 3, 5, 7, et ainsi de suite.
- Gerrymander – (de "Gerry", le nom du gouverneur du Massachusetts qui redécoupa l'État en circonscriptions dont la forme biscornue rappelait celle des salamandres). Manipulation du découpage électoral permettant de répartir les voix pour avantager les uns et désavantager les autres.
- Indice de répartition non-proportionnelle – Valeur numérique reflétant la disparité entre les suffrages recueillis par les partis et le nombre de sièges obtenus.
- Lema – Voir Apparementement. Forme particulière à l'Amérique latine.
- Liste bloquée – Modalité du scrutin proportionnel de liste selon laquelle l'électeur est tenu de voter pour la liste entière d'un parti, sans possibilité de modifier l'ordre des candidats, ni d'ajouter ou de soustraire un ou plusieurs candidats.
- Liste non bloquée – Modalité du scrutin proportionnel de liste par laquelle l'électeur peut reclasser les candidats d'une liste selon son ordre de préférence ou remplacer certains noms par ceux d'une autre liste.
- Loi électorale – Ensemble des articles constitutionnels et des dispositions juridiques régissant tous les aspects du processus électoral, définition du corps électoral, nature et durée du mandat des représentants, mode de scrutin, modalités administratives et contrôle.
- Méthode de la plus forte moyenne – Méthode utilisée dans les scrutins proportionnels de liste pour convertir les suffrages exprimés en sièges : Le nombre total de suffrages recueillis par chacun des partis est divisé selon la formule d'Hondt (par 1, 2, 3, et ainsi de suite) ou la formule de Sainte-Laguë (par 1, 3, 5, et ainsi de suite). A chaque étape, le siège est attribué au parti ayant obtenu la plus forte moyenne. On poursuit les divisions jusqu'à ce que tous les sièges aient été attribués.

**Méthode des plus forts restes** – Méthode utilisée dans les formules Hare, Droop et Imperiali pour convertir les suffrages exprimés en sièges dans les représentations proportionnelles à scrutin de liste (RPSL). Le calcul s'effectue en deux étapes : On attribue d'abord les sièges remportés par chaque parti en fonction du quotient électoral (qui varie selon la formule utilisée). Après la première étape, c'est-à-dire l'attribution "au quotient", on calcule les suffrages excédentaires et on alloue les sièges encore vacants aux partis qui ont les plus forts restes.

**Mode de scrutin** – Au sein d'un système électoral, le mode de scrutin précise la forme du bulletin de vote (pour qui ou pourquoi on vote, et vote catégorique ou préférentiel) et comment s'effectue le passage des voix aux sièges.

**Panachage** – Disposition qui permet à l'électeur, dans un scrutin proportionnel de liste non bloquée, de supprimer des candidats d'une liste, en les remplaçant ou non par des candidats d'autres listes.

**Parlement bicaméral** – Corps législatif formé de deux chambres, généralement appelées chambre haute ou sénat et chambre basse ou assemblée nationale/législative.

**Quorum** – Pourcentage minimal de suffrages exprimés par rapport aux électeurs inscrits pour valider le vote.

**Quota (ou seuil) électoral** – Proportion minimale des suffrages requis par rapport aux suffrages exprimés pour remporter un siège.

**Représentation de circonscription ou Représentation électorale** – Nombre de sièges dévolus à chaque circonscription électorale.

**Représentation proportionnelle (RP)** – Mode de scrutin qui vise à réduire la disparité entre le pourcentage de voix recueillies par un parti à l'échelle nationale et le pourcentage de sièges obtenus. Dans ce système on retrouve le scrutin proportionnel de liste, le scrutin mixte avec compensation et le vote unique transférable.

**Scrutin majoritaire à deux tours (SDT)** – Mode de scrutin majoritaire selon lequel un deuxième tour de scrutin, le scrutin de ballottage, est requis si aucun des candidats en lice n'obtient la majorité absolue des suffrages au premier tour.

**Scrutin à deux tours à majorité absolue** – Forme la plus répandue de scrutin majoritaire à deux tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, les deux candidats ayant recueilli le plus de voix au premier tour s'affrontent dans un second tour.

**Scrutin à deux tours à majorité simple** – Si, au premier tour, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, les candidats qui ont recueilli un certain pourcentage des suffrages peuvent se maintenir au second tour. En France pour les élections législatives, ce seuil est fixé à 12,5% du nombre des électeurs inscrits. Est alors élu le candidat qui a le plus grand nombre de voix.

**Scrutin majoritaire plurinominal (SMP)** – Mode de scrutin majoritaire utilisé dans les circonscriptions plurinominales. Les électeurs disposent d'autant de voix qu'il y a de candidats à élire. Le vote peut porter sur un candidat ou un parti. Le dépouillement s'effectue de la même façon que dans un scrutin majoritaire uninominal, les sièges allant aux candidats ayant récolté le plus grand nombre de suffrages.

- Scrutin mixte plurinominal à liste de partis (SMPP) – Mode de scrutin selon lequel l'électeur doit choisir un parti et non pas un candidat. Le parti qui reçoit le plus grand nombre de voix dans la circonscription remporte tous les sièges de la circonscription.
- Scrutin majoritaire uninominal (SMU) – Forme la plus simple de scrutin majoritaire qui se tient dans des circonscriptions uninominales et où l'électeur choisit le bulletin de vote portant le seul nom de son candidat.
- Scrutin mixte avec compensation (SMAC) – Mode de scrutin selon lequel une partie des députés (généralement la moitié) est élue au scrutin majoritaire, alors que les sièges restants sont pourvus selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste. Ces derniers sièges viennent compenser la disparité engendrée par les résultats du scrutin majoritaire de circonscriptions.
- Scrutin mixte sans compensation (SMSC) – Mode de scrutin caractérisé par l'utilisation simultanée de la représentation proportionnelle et du scrutin majoritaire. Les sièges pourvus par représentation proportionnelle ne compensent cependant pas l'absence de proportionnalité des résultats du scrutin majoritaire.
- Représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL) – Dans sa forme la plus simple, un scrutin proportionnel de liste exige que chaque parti présente une liste de candidats avec autant de noms que de sièges à pourvoir dans la circonscription (province, État, nation tout entière). L'électeur vote pour une liste de parti, lequel se voit attribuer des sièges en fonction du nombre de suffrages qu'il a obtenus à l'échelle de la circonscription.
- Scrutin à vote alternatif (VA) – Mode de scrutin majoritaire appliqué dans des circonscriptions uninominales et utilisant des bulletins de vote sur lesquels les électeurs marquent leurs préférences à l'aide de chiffres. Le candidat qui reçoit plus de 50% des numéros 1 des électeurs est déclaré élu. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue de numéros 1, le candidat qui a reçu le moins de numéros 1 est éliminé et ses voix numéros 1 sont redistribuées à ses numéros 2 jusqu'à ce qu'un des candidats obtienne la majorité absolue
- Scrutin à vote unique non transférable (VUNT) – Mode de scrutin semi-proportionnel qui associe circonscriptions plurinominales et la méthode du scrutin majoritaire uninominal pour le compte des voix. L'électeur détient seulement une voix.
- Scrutin à vote unique transférable (VUT) – Système de représentation proportionnelle à vote préférentiel utilisé dans des circonscriptions plurinominales. Pour être élu, un candidat doit récolter plus de suffrages que le nombre de "premiers choix" déterminé au préalable. Les voix obtenues par un candidat éliminé ou les voix excédentaires d'un candidat élu sont redistribuées aux candidats qui restent dans la compétition.
- Sièges réservés – Sièges qui ne peuvent être attribués qu'à des candidats satisfaisant à des critères précis tels que le sexe, la religion, le groupe ethnique, la langue, etc. Ces candidats peuvent être nommés/élus en fonction des suffrages obtenus par les candidats qui répondent à ces critères, mais en général, sauf pour les femmes, ils sont élus par le collège des électeurs satisfaisant aux mêmes critères.

Système électoral – Partie de la loi électorale qui concerne le mode de scrutin et la carte des circonscriptions.

Systèmes majoritaires – Ils regroupent le scrutin uninominal à un tour, à deux tours, plurinominaux (individuels ou à liste bloquée) et alternatifs.

Systèmes proportionnels – Voir Représentation proportionnelle.

Systèmes semi-proportionnels (SSP) ou Semi-RP – Systèmes électoraux qui permettent d'obtenir des résultats qui combinent une certaine proportionnalité et la représentation des circonscriptions. Ils regroupent le vote unique non transférable et le scrutin mixte sans compensation.

Vote alternatif – Voir: Scrutin à VA

Vote cumulatif – Modalité du scrutin proportionnel de liste qui permet à un électeur d'accorder toutes ses voix à un seul candidat plutôt que de les distribuer entre plusieurs candidats.

Vote limité – Scrutin majoritaire utilisé dans les circonscriptions plurinominales. Dans ce type de scrutin, chaque électeur dispose d'un certain nombre de voix, mais celui-ci demeure inférieur au nombre de candidats à élire. Comme dans le scrutin majoritaire uninominal, les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix remportent l'élection.

Votes gaspillés – Votes qui ne sont pris en compte ni pour l'élection directe d'un candidat, ni pour le calcul de la somme globale des suffrages au niveau régional/national en faveur d'un parti, ni pour une présence à un second tour.

Votes nuls ou blancs – Bulletins de vote accidentellement ou délibérément mal ou pas remplis lors de votes préférentiels ou avec panachage. Ou bien bulletins portant des mentions ou signes distinctifs lors d'un vote uninominal ou bloqué. Les règlements du scrutin doivent définir si ces bulletins entrent ou non dans le calcul des suffrages exprimés, ceci est important pour la détermination des quorums, seuils, quotas ou pourcentage des majorités.

Vote unique (non) transférable – Voir Scrutin à VUNT ou à VUT



AMY Douglas. *Real Choices: New Voices: The Case for PR Elections in the United States*. Columbia University Press, New York, 1993.

ASMAL Kader. *Electoral Systems: A Critical Survey*. Centre for Development Studies, University of the Western Cape, Bellville, 1990.

BARKAN Joel D. "Elections in Agrarian Societies", *Journal of Democracy* 6: 106-116, 1995.

BOGDANOR Vernon et David BUTLER édés. *Democracy and Elections*. Cambridge University Press, Cambridge, 1983.

BOGDANOR Vernon. *What is Proportional Representation?* Martin Robertson, Oxford, 1984.

BOSTON Jonathan, Stephen LEVINE, Elizabeth Mcleay et Nigel S. ROBERTS. *New Zealand Under MMP: A New Politics?* Auckland University Press, Auckland, 1996.

BUTLER David, Howard PENNIMAN et Austin RANNEY. *Democracy at the Polls: A Comparative Study of Competitive National Elections*. American Enterprise Institute, Washington D.C., 1981.

CATT Helena, Paul HARRIS et Nigel S. ROBERTS. *Voter's Choice: Electoral Change in New Zealand?* Dunmore Press, Palmerston North, 1992.

COTTERET J-M. et EMERI C. *Lois électorales et inégalités de représentation en France 1936-1960*. Armand Colin, Paris, 1960.

DOWNS Anthony. *An Economic Theory of Democracy*. Harper and Row, New York, 1957.

DUVERGER Maurice. *Les partis politiques*. Armand Colin, Paris, 1981.

DUVERGER Maurice. *Constitutions et documents politiques*, 13<sup>e</sup> éd. PUF, Paris, 1992.

ELKLIT Jørgen et Nigel S. ROBERTS. "A Category of its Own? Four PR Two-Tier Compensatory Member Electoral Systems in 1994", *European Journal of Political Research* 30: 217-240, 1996.

ELKLIT Jørgen. "Simpler than its Reputation: The Electoral System in Denmark since 1920", *Electoral Studies* 12: 41-57, 1993.

FARRELL David M. *Comparing Electoral Systems*. Prentice Hall/Harvester Wheatsheaf, Londres, 1997.

- FINER S. E éd. *Adversary Politics and Electoral Reform*. Anthony Wigram, Londres, 1975.
- GALLAGHER Michael. "Comparing Proportional Representation Electoral Systems: Quotas, Thresholds, Paradoxes, and Majorities", *British Journal of Political Science* 22: 469-496, 1992.
- GOGUEL Fernand éd. "Le scrutin à deux tours en France", dans *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique* (dir. M. Duverger). Armand Colin, Paris, 1950.
- GROFMAN Bernard et Arend LIJPHART éd. *Electoral Laws and their Political Consequences*. Agathon Press, New York, 1986.
- GROFMAN Bernard et Chandler DAVIDSON éd. *Controversies in Minority Voting*. Brookings, Washington D.C., 1992.
- GROFMAN Bernard, Arend Lijphart, Robert McKay et Howard Scarrow éd. *Representation and Redistricting Issues*. Lexington Books, Lexington, 1982.
- GUINIER Lani. *The Tyranny of the Majority*. Free Press, New York. 1994.
- HERMENS Ferdinand. *Democracy or Anarchy? A Study of Proportional Representation*, 2<sup>o</sup> éd. Johnson Reprint Corporation, New York, 1972.
- HOROWITZ Donald L. *A Democratic South Africa? Constitutional Engineering in a Divided Society*. University of California Press, Berkeley, 1991.
- HOROWITZ Donald L. "Democracy in Divided Societies", *Journal of Democracy* 4: 18-38, 1993.
- JONES Mark P. *Electoral Laws and the Survival of Presidential Democracy*. University of Notre Dame Press, Notre Dame, 1995.
- KOTZÀ Hennie. *President's Council Report on a Proportional Polling System for South Africa in a New Constitutional Dispensation*. Government Printer, Pretoria, 1992.
- LAKEMAN Enid. *How Democracies Vote*. Faber and Faber, Londres, 1974.
- LARDEYRET Guy. "The Problem with PR", *Journal of Democracy* 2: 30-35, 1991.
- LEDUC Lawrence, Richard G. NIEMI et Pippa NORRIS éd. *Comparing Democracies: Elections and Voting in Global Perspective*. Sage, Thousand Oaks, 1996.
- LIJPHART Arend et Bernard GROFMAN, éd. *Choosing an Electoral System: Issues and Alternatives*. Praeger, New York, 1984.
- LIJPHART Arend. *Democracies*. Yale University Press, New Haven, 1984.

LJIPHART Arend. "Electoral Systems, Party Systems, and Conflict Management in Segmented Societies", pp. 2-13, dans Robert A. Schrire, éd. *Critical Choices for South Africa*. Oxford University Press, Le Cap, 1990.

LJIPHART Arend. "Constitutional Choices for New Democracies", *Journal of Democracy* 2: 72-84, 1991a.

LJIPHART Arend. "Proportional Representation: Double Checking the Evidence", *Journal of Democracy* 2: 42-48, 1991b.

LJIPHART Arend. *Electoral Systems and Party Systems: A Study of Twenty-Seven Democracies, 1945-1990*. Oxford University Press, New York, 1994.

LJIPHART Arend. "Electoral Systems", pp. 412-422, dans Seymour Martin Lipset. éd. *The Encyclopaedia of Democracy*. Congressional Quarterly Press, Washington D.C., 1995a.

LJIPHART Arend. "Proportional Representation", pp. 1010-1015, dans Seymour Martin Lipset. éd. *The Encyclopaedia of Democracy*. Congressional Quarterly Press, Washington D.C., 1995b.

LOVENDUSKI Joni et Pippa NORRIS éd. *Gender and Party Politics*. Sage, Londres, 1993.

MACKIE Thomas et Richard ROSE. *The International Almanac of Electoral History*. Congressional Quarterly Press, Washington D.C., 1982.

MACKIE Thomas et Richard ROSE. *A Decade of Election Results: Updating the International Almanac*. Studies in Public Policy. Centre for the Study of Public Policy, University of Strathclyde, Glasgow, 1997.

MANIN B. *Principes du gouvernement représentatif*. Calmann-Lévy et Fondation Saint-Simon, Paris, 1995.

MARTIN Pierre. *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, 2<sup>o</sup> éd. Coll. "Clés politiques". Montchrestien, Paris, 1997.

MOYO Jonathan. *Voting for Democracy: A Study of Electoral Politics in Zimbabwe*. University of Zimbabwe Publications, Harare, 1992.

NOHLEN Dieter. *Elections and Electoral Systems*. MacMillan, Delhi, 1996.

NOHLEN Dieter éd. *Enciclopedia electoral latinoamericana y del Caribe*. IIDH/CAPEL, San José, 1993.

PITKIN Hanna F. *The Concept of Representation*. University of California Press, Berkeley, 1967.

PITKIN Hanna F. *Representation*. Atherton Press, New York, 1969.

- QUADE Quentin. "PR and Democratic Statecraft", *Journal of Democracy* 2: 36-41, 1991.
- RAE Douglas W. *The Political Consequences of Electoral Laws*. Yale University Press, New Haven, 1967.
- REEVE Andrew et Alan WARE. *Electoral Systems: A Comparative and Theoretical Introduction*. Routledge, Londres et New York, 1992.
- REILLY Ben. "Preferential Voting and Political Engineering: A Comparative Study", *Journal of Commonwealth and Comparative Studies* 35: 1-19, 1997a.
- REILLY Ben. "The Alternative Vote and Ethnic Accommodation: New Evidence from Papua New Guinea", *Electoral Studies* 16: 1-11, 1997b.
- REYNOLDS Andrew et Timothy D. SISK. "Elections, Electoral Systems, and Conflict Management", dans Sisk et Reynolds édés. *Elections and Conflict Resolution in Africa*. United States Institute of Peace Press, Washington D.C., 1997.
- REYNOLDS Andrew. *Voting for a New South Africa*. Maskew Miller Longman, Le Cap, 1993.
- REYNOLDS Andrew. "The Case for Proportionality", *Journal of Democracy* 6: 117-124, 1995.
- RULE Wilma et Joseph Zimmerman édés. *Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities*. Greenwood, Westport, 1994.
- SARTORI Giovanni. *Comparative Constitutional Engineering: An Inquiry Into Structures, Incentives, and Outcomes*. Columbia University Press, New York, 1994.
- SHUGART Mathew S. et John CAREY. *Presidents and Assemblies: Constitutional Design and Electoral Dynamics*. Cambridge University Press, Cambridge. 1992.
- SISK Timothy D. *Power Sharing and International Mediation in Ethnic Conflicts*. United States Institute of Peace Press, Washington D.C., 1996.
- TAAGEPERA Rein et Matthew S. SHUGART. *Seats and Votes: The Effects and Determinants of Electoral Systems*. Yale University Press, New Haven, 1989.
- Union Interparlementaire. *Systèmes électoraux: Étude comparative mondiale*. Union Interparlementaire, Genève, 1993.
- VENGROFF Richard. "Influence du système électoral sur la transition vers la démocratie en Afrique: Le cas du Mali", *Systèmes électoraux*, 13: 29-37, 1994.



# Incidence du système électoral sur la conversion des suffrages en sièges

ANNEXE D

Prenons un scrutin hypothétique de 25 000 suffrages exprimés répartis entre deux partis politiques, soumis à deux modes de scrutin: un scrutin majoritaire uninominal avec cinq circonscriptions et une représentation proportionnelle à scrutin de liste, avec une seule circonscription.

**Exemple N° 1**

	Circonscriptions							Sièges remportés	
	1	2	3	4	5	Total	%	Maj.	RP
Parti A	3,000	2,600	2,551	2,551	100	10,802	43	4	2
Parti B	2,000	2,400	2,449	2,449	4,900	14,198	57	1	3
	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	100		

Légende: Maj. = Système majoritaire uninominal, RP = Représentation proportionnelle.

© International IDEA

Dans le premier exemple, le parti A reçoit 43% des suffrages, soit beaucoup moins que le parti B qui en réunit 57%. Toutefois, avec un système majoritaire, le parti A remporte quatre des cinq sièges disponibles. En revanche, à la représentation proportionnelle, le parti B gagne plus de sièges (3) que le parti A (2). Cet exemple peut sembler caricatural, pourtant ce genre de résultat est très fréquent dans un système majoritaire.

**Exemple N° 2**

	Circonscriptions							Sièges remportés	
	1	2	3	4	5	Total	%	Maj.	RP
Parti A	3,000	2,000	2,000	200	50	7,250	29	3	1
Parti B	500	500	500	3,750	500	5,750	23	1	1
Parti C	500	250	750	1,000	3,000	5,500	22	1	1
Parti D	750	500	1,700	25	1,025	4,000	16	0	1
Parti E	250	1,750	50	25	425	2,500	10	0	1
	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	100	5	5

Légende: Maj. = Système majoritaire uninominal

RP = Représentation proportionnelle (utilisant la méthode des "plus forts restes" selon la formule de Hare).

© International IDEA

Dans le deuxième exemple, cinq partis sont en lice. Les deux mêmes systèmes sont appliqués. Dans cet exemple, les voix se répartissent entre les cinq partis en présence. Sous un système RP, chacun des partis reçoit un siège, bien que le parti A ait recueilli presque trois fois plus de suffrages que le parti E. En revanche, avec un scrutin majoritaire uninominal, le parti A, le plus populaire, reçoit trois sièges, les partis B et C arrivés en deuxième et troisième place se voient attribuer chacun un siège, tandis que les partis D et E n'ont pas de représentant. Ces exemples illustrent le caractère déterminant du système électoral sur la composition d'un parlement et, par voie de conséquence, sur le choix du gouvernement lui-même.



## Andrew Reynolds

Andrew Reynolds (Royaume-Uni) est administrateur de programme à International IDEA et doit rejoindre le Département d'études gouvernementales et internationales de l'Université Notre-Dame (E-U) en tant que professeur assistant. Publications: *Elections and Conflict Resolution in Africa* (1997), *Election '94: South Africa – An Analysis of the Results, Campaigns and Future Prospects* (1994), *Voting for a New South Africa* (1993), et nombreux articles parus dans *Journal of Democracy*, *Politics and Society* et dans *Electoral Studies*.

## Ben Reilly

Ben Reilly (Australie) est administrateur de programme à International IDEA. Ancien conseiller pour la réforme constitutionnelle auprès du Département du Premier ministre à Canberra, de la Commission électorale australienne et de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Publications: a collaboré à de nombreux ouvrages sur les questions électorales de la région Asie-Pacifique; articles parus, entre autres, dans *Electoral Studies*, *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics* et *Representation*.

---

## Kader Asmal

Professeur de droit à *Trinity College* (Dublin) pendant une trentaine d'années. De retour d'exil, il a participé aux négociations sur la nouvelle constitution démocratique de l'Afrique du Sud. Actuellement ministre des Eaux et des Forêts du gouvernement sud-africain. Publications: *Reconciliation through Truth* (1996).

## Sarah Birch

Chargée de conférence sur la politique de l'Ukraine à l'Université d'Essex (Royaume-Uni). Publications : plusieurs articles sur le fonctionnement du système électoral et le comportement des électeurs en Ukraine.

## John Carey

Assistant en sciences politiques à l'Université Washington de St-Louis (Mississippi) et ancien professeur de politique comparée à l'Université de Rochester et à l'Université catholique du Chili. Publications : *Presidents and Assemblies: Constitutional Design and Electoral Dynamics* (1992), *Term Limits and Legislative Representation* (1996) et *Executive Decree Authority: Calling out the Tanks or Filling out the Forms?* (à paraître).

## Mona Makram Ebeid

Professeure de sciences politiques à l'Université américaine du Caire (Égypte) et ancienne députée à l'Assemblée législative égyptienne. Spécialisation et publications sur la politique extérieure du monde arabe, la vie politique et sociale en Égypte.

## Jørgen Elklit

Enseignant au Département des sciences politiques de l'Université d'Aarhus (Danemark). Consultant dans treize pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe, membre de la Commission électorale indépendante de l'Afrique du Sud en 1994 et du programme des vote à l'étranger de l'*Opstina* bosniaque. Spécialisation: démocratisation et élections. Nombreuses publications sur la méthodologie des élections, la politique danoise et l'histoire de la minorité allemande au Danemark.

## Michael Gallagher

Chargé de cours de sciences politiques à *Trinity College* de l'Université de Dublin. Spécialisation: systèmes électoraux et politique référendaire. Publication: *Representative Government in Modern Europe* (1995).

## Yash Ghai

Professeur Sir Yk Pao de droit public à l'Université de Hong Kong a enseigné en Tanzanie, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Suède, à Singapour et à Fidji. Consultant en droit constitutionnel auprès de nombreux gouvernements et partis politiques. Spécialisation: droit public comparé, droits humains, relations inter ethniques, les entreprises étatisées et la sociologie du droit. Publication récente: *Hong Kong's New Constitutional Order: the Resumption of Chinese Sovereignty and the Basic Law* (1997).

## Michael Krennerich

Attaché de recherches à l'Université de Heidelberg (Allemagne). Spécialisation: les systèmes électoraux et le financement de partis politiques en Afrique du Sud, au Panama et en Thaïlande. Publications: *Wahlen und Antiregimekriege in Zentralamerika* (1996) et *Elections in Africa: A Data Handbook* (en coll. avec Dieter Nohlen et de Bernhard Thibaut, à paraître).

## Arend Lijphart

Professeur chargé de recherches en sciences politiques à l'Université de Californie, San Diego, a également enseigné à l'Université de Californie, Berkeley (1963-1968) et à l'Université de Leiden aux Pays-Bas (1968-1978); ancien président de l'Association américaine des sciences politiques (1995-1996). Spécialisation: conception de systèmes constitutionnels et électoraux. Publications: *Democracy in Plural Societies* (1977), *Power-Sharing in South Africa* (1985) et *Electoral Systems and Party Systems* (1994).

## René Antonio Mayorga

Diplômé de l'Université libre de Berlin, Directeur du Centre bolivien d'études multidisciplinaires et professeur au programme associé de l'Université Harvard et de l'Université catholique de La Paz. Spécialisation: développement des élections démocratiques et de la démocratie en Amérique latine. Publication récente: *Antipolitica y Neopopulismo* (1996).

## Edward McMahan

Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale à l'Institut national démocratique pour les affaires internationales à Washington, D.C. Spécialisation: Elaboration et mise en place de projets de développement démocratique en Asie et en Europe de l'Est.

## Shaheen Mozaffar

Professeur agrégé de sciences politiques au Collège Bridgewater (Massachusetts) et attaché de recherches au Centre d'études africaines de l'Université de Boston. Spécialisation: régime colonial, politique et pluralité ethnique, changement de régime, démocratisation et système électoral en Afrique.

## Vijay Patidar

Administrateur au département des scrutins en Inde. Consultant international en matière électorale, récemment en poste à Vukovar (Croatie) pour les Nations Unies

## Mahesh Rangarajan

Historien de l'environnement et consultant en science politique à Delhi (Inde). Actuellement attaché à la Bibliothèque et Musée commémoratif Nehru.

## Nigel Roberts

Professeur associé de science politique à l'Université Victoria de Wellington. En collaboration avec Jonathan Boston, Stephen Levine et Elizabeth McLay, il participe à un projet de recherche financé par la Fondation néo-zélandaise pour la recherche, la science et la technologie. Spécialiation: Introduction de la représentation proportionnelle en Nouvelle-Zélande, ses effets sur l'administration et la vie politique. Publication récente: *New Zealand under MMP: A New Politics?* (coauteur, 1996).

## Wilma Rule

Professeure assistante en sciences politiques à l'Université de Reno (Nevada). Spécialisation: promotion des femmes anglophones ou immigrées en politique, relations entre les systèmes électoraux et l'accès des femmes au pouvoir politique. Publications: *Electoral Systems in Comparative Perspectives: Their Impact on Women and Minorities* (1994).

## Nadezhda Shvedova

Chargée de recherches à l'Institut des États-Unis et du Canada à Moscou. Spécialisation: condition féminine, politique électorale et la démocratisation en Russie.

## Sir Anthony Siaguru

Avocat en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ancien ministre et haut fonctionnaire, a récemment occupé le poste de Secrétaire général délégué au Commonwealth.

## Jan Sundberg

Professeur de sciences politiques à l'Université de Helsinki en Finlande. Spécialisation: politique, histoire des partis et analyse des élections en Finlande.

---

## Marie-José Protais

Rédactrice-éditrice de la version française de ce manuel. Journaliste. Présidente-fondatrice d'Amnesty International-section française. Publications et spécialisation: *Au-delà de l'État* (manuel de droit international), ouvrages et articles sur l'économie du développement, les libertés politiques et les droits des femmes.





# A propos de International IDEA

ANNEXE F

## Objectifs

Créé en 1995, International IDEA (l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale) s'efforce:

- De promouvoir et de faire progresser la démocratie durable;
- D'améliorer et de consolider les processus électoraux;
- D'offrir un forum de débat et d'action aux individus et aux organisations engagés dans la promotion de la démocratie.

Avec des membres dans le monde entier et une portée globale, International IDEA est une organisation internationale unique ayant pour mandat exclusif celui d'élargir les espaces démocratiques de part le monde. Il est indépendant de tout intérêt national et répond aux demandes qui lui sont adressées avec flexibilité et rapidité.

## Membres

International IDEA compte actuellement 19 Etats membres représentant les quatre continents et cinq organisations non-gouvernementales internationales. International IDEA a également des accords formels de coopération et collabore étroitement avec plusieurs organisations inter-gouvernementales et agences multilatérales.

## Actions

International IDEA:

- Aide les pays à renforcer leurs capacités pour consolider les institutions démocratiques;
- Offre un lieu de réunion et facilite le dialogue entre les acteurs de la démocratie du monde entier.
- Développe les connaissances sur les élections et l'observation des élections;
- Promeut la transparence, la responsabilité, le professionnalisme et l'efficacité dans l'administration des élections, dans le contexte du développement démocratique;
- Développe et promeut des normes, règles et principes directeurs qui s'appliquent au pluralisme et aux processus démocratiques.

International IDEA

Strömsborg

S-103 34 Stockholm, Suède

Tél : + 46 8 698 3700

Fax : + 46 8 20 24 22

E-mail : [info@idea.int](mailto:info@idea.int)

Website: <http://www.idea.int>







